

## AVENANT N° 2 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP RESSOURCES & TERRITOIRES

### Modification de l'Article 1 du Titre I

*Rédigé comme suit :*

#### Article 1 – Constitution

Un groupement d'intérêt public est constitué entre les membres suivants, signataires de la présente convention :

- L'Etat, représenté par le·la préfet·e de la région Occitanie, préfet·e de la Haute-Garonne,
- L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, représenté par le·la délégué·e régional·e ou le·la délégué·e régional·e adjoint·e,
- L'Université Toulouse 2 – Jean Jaurès, représentée par son·sa Président·e,
- L'Institut d'études politiques de Toulouse, représenté par son·sa directeur·rice,
- La Communauté d'agglomération du SICOVAL, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- La Communauté d'agglomération Rodez Agglomération, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- La Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- La Communauté de communes Decazeville Communauté, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- La ville de Gaillac, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- La ville de Figeac, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- La ville de Fonsorbes, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- La ville de Plaisance du Touch, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- Toulouse Métropole, représenté par un·e élu·e délégué·e,
- La Ville de Saint-Orens, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- La Communauté d'agglomération du Grand Cahors, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- La ville de Moissac, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- La Communauté de communes Carmausin-Ségala, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- La ville de Cornebarrieu, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- La Communauté d'agglomération Grand Montauban, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- La ville de Foix, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- Le GIP Politique de la Ville Grand Tarbes et Lourdes,
- La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- La ville de Tarbes représentée, par un·e élu·e délégué·e,
- La ville de Lavelanet, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- La ville de Balma, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- La ville de Villefranche-de-Rouergue, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- La ville de Saint-Sulpice-la-Pointe, représentée par un·e élu·e délégué·e,
- La Communauté d'agglomération de l'Albigeois, représentée par un·e élu·e délégué·e,

- Le CIAS Carcassonne Agglo Solidarité,
- L'association Agir Vers l'Insertion et l'Emploi (AVIE),
- L'association Lieu Ressource Formation (LRF),
- L'Association de la Fondation Étudiante Pour la Ville (AFEV),
- L'association AGIR abcd délégation de la Haute Garonne,
- L'association La Trame,
- L'association Toulouse Ouverture 7 (TO 7),
- L'association Alliances & cultures,
- L'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 31),
- L'association Secours Populaire de Colomiers,
- L'Association Jeunesse Carmausine (AJC),
- L'association du centre régionale de formation professionnelle IRFSS, Croix-Rouge Française,
- L'association Son Ciel Ouvert (ASCO),
- L'association AFPA Régional,
- L'association AFORMAC,
- L'association Entraide Partage et Travail,
- L'association Hérisson Bellor,
- L'association YMCA de Colomiers,
- L'association ERASME,
- L'association Conviviale Culturelle Et Partage Pour Tous (ACCEPPT),
- L'association Portes Ouvertes de Tarbes,
- L'association Tactikollectif,
- L'association Agir Pour la Mobilisation des Savoirs (AMS Grand Sud),
- L'association PROGRESSS, Régie Territoires du Grand Rodez,
- L'association Parole Expression,
- L'association AGAPEI,
- L'association Diapason,
- L'association Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 09),
- L'association Union Française des Centres de Vacances et de loisirs (UFCV M.P.),
- L'association Loisirs Éducation Citoyenneté Toulouse (LE&C Grand Sud),
- L'association Secours Catholique Ariège-Garonne,
- L'association CREPT Formation,
- L'association Scouts Musulmans de France,
- L'association Apprentis d'Auteuil – Direction territoriale,
- L'association École des Droits de l'Homme,
- L'association Maison des Jeunes et de la Culture de Saïx,
- L'association Socio-Éducative Empalot Ranguel (ASEER),
- L'École Régionale de la Deuxième Chance,
- L'association Médecins du Monde Midi-Pyrénées,
- L'association Langage et Partage,
- L'association Maison des Jeunes et de la Culture de Puylaurens,
- L'association Cosmopolitaine.

## Modification de l'Article 11 et de l'article 12 du Titre II

*Rédigé comme suit :*

### **Article 11 – Contribution des partenaires au financement**

Les contributions de base des membres aux activités et aux charges du groupement sont déterminées dans les conditions suivantes :

Membres	Montant annuel	Modalités
Etat	126 000 €	Subvention
IEP	10 000 €	Valorisation
UT2J	10 000 €	Valorisation
Collectivités	91 499,32 €	Adhésion/subvention
Associations	9 600 €	Adhésion

Ces contributions ne sont effectives que sous réserve du vote des lois de finances et notification de crédits des autorités compétentes.

Ces contributions sont fournies sous forme :

- ◆ de participation financière au budget de fonctionnement et au budget d'investissement
- ◆ de mise à disposition de locaux
- ◆ de mise à disposition de matériel

ou sous toute autre forme de contribution au fonctionnement du groupement, notamment par la mise à disposition de personnels. La valeur de cette contribution est appréciée d'un commun accord.

#### Détail du collège des collectivités :

Collectivités	Adhésions	Subventions	Total
CA SICOVAL	4 821,90 €		4 821,90 €
CA Rodez Agglomération	3 524,52 €		3 524,52 €
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	2 423,70 €		2 423,70 €
CC Decazeville Communauté	1 166,58 €		1 166,58 €
Ville de Gaillac	937,26 €		937,26 €
Ville de Figeac	628,38 €		628,38 €
CA Castres-Mazamet	4 836,48 €		4 836,48 €
Ville de Fonsorbes	720,90 €		720,90 €
Ville de Plaisance du Touch	1 144,50 €		1 144,50 €
Toulouse Métropole	12 000 €	34 319 €	46 319 €
Ville de Saint-Orens	722,04 €		722,04 €
CA Grand Cahors	2 576,94 €		2 576,94 €
Ville de Moissac	802,68 €		802,68 €
CC Carmausin-Ségala	1 821,54 €		1 821,54 €
Ville de Cornebarrieu	401,10 €		401,10 €
CA Grand Montauban	4 791 €		4 791 €
Ville de Foix	591,78 €		591,78 €
GIP PDV Grand Tarbes et Lourdes	100 €		100 €
CC Portes d'Ariège Pyrénées	2 436,78 €		2 436,78 €
Ville de Tarbes	2 555,40 €		2 555,40 €
Ville de Lavelanet	378,30 €		378,30 €
Ville de Balma	1 012,68 €		1 012,68 €
Ville de Villefranche-de-Rouergue	749,46 €		749,46 €
Ville de Saint-Sulpice-la-Pointe	563,34 €		563,34 €
CA de l'Albigeois	5 073,06 €		5 073,06 €
CIAS Carcassonne Agglo Solidarité	400 €		400 €
<b>TOTAL</b>	<b>57 180,32 €</b>	<b>34 319 €</b>	<b>91 499,32 €</b>

## Détail du collège des associations :

Associations	Adhésions	Subventions	Total
AVIE – Agir Vers l'Insertion et l'Emploi	400 €		400 €
LRF – Lieu Ressource Formation	400 €		400 €
AFEV – Association de la Fondation Étudiante pour la Ville	400 €		400 €
AGIR abcd	100 €		100 €
La Trame	200 €		200 €
TO 7 – Toulouse Ouverture 7	100 €		100 €
Alliances & Cultures	400 €		400 €
CIDFF 31 – Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	400 €		400 €
Secours Populaire de Colomiers	100 €		100 €
AJC – Association Jeunesse Carmausine	200 €		200 €
IRFSS Croix-Rouge Française – Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale	100 €		100 €
ASCO – Association Son Ciel Ouvert	100 €		100 €
AFPA Régional	400 €		400 €
AFORMAC	100 €		100 €
Entraide Partage et Travail	100 €		100 €
Hérisson Bellor	400 €		400 €
YMCA de Colomiers	400 €		400 €
ERASME	400 €		400 €
ACCEPPT – Association Conviviale Culturelle Et Partage Pour Tous	100 €		100 €
Portes Ouvertes de Tarbes	100 €		100 €
Tactikollectif	100 €		100 €
AMS Grand Sud – Agir pour la Mobilisation des Savoirs	400 €		400 €
PROGRESS – Régie de territoire du Grand Rodez	400 €		400 €
Parole Expression	200 €		200 €
AGAPEI	400 €		400 €
Diapason	100 €		100 €
UDAF 09 – Union Départementale des Associations Familiales	100 €		100 €
UFCV M.P. – Union Française des Centres de Vacances et de loisirs	400 €		400 €
LE&C Grand Sud – Loisirs Éducation et Citoyenneté	400 €		400 €
Secours Catholique Ariège-Garonne	200 €		200 €
CREPT Formation	400 €		400 €
Scouts Musulmans de France	100 €		100 €
Apprentis d'Auteuil – Direction territoriale	400 €		400 €
École des Droits de l'Homme	100 €		100 €
MJC de Saix	100 €		100 €
ASEER – Association socio-éducative Empalot Ranguel	100 €		100 €
ER2C – École Régionale de la Deuxième Chance	400 €		400 €
Médecins du Monde Midi-Pyrénées	100 €		100 €
Langage et Partage	100 €		100 €
MJC Puylaurens	100 €		100 €
Cosmopolitaine	100 €		100 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 600 €</b>		<b>9 600 €</b>

## Article 12 – Droits et obligations :

Dans les rapports entre eux, les droits statutaires des membres du groupement sont répartis ainsi :

Membres	Droits statutaires	Nombre de voix
Etat	50 %	10
Collectivités	40 %	6
IEP	3 %	1
UT2J	3 %	1
Associations	4 %	2

Dans leurs rapports avec les tiers, les membres ne sont pas solidaires ; ils sont responsables des dettes du groupement à proportion de leurs droits statutaires.

Fait à Toulouse le 27 février 2020

Signature et cachet